

Règlement particulier du tournoi promobad Mixte de CHATEL BADMINTON du mardi 22 avril 2025

Article 1

Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et à ce règlement particulier. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses Jeunes, Sénior et Vétérans des séries N3 à NC licenciés à la FFBad pour le tableau de double mixte. Le jour du tournoi, ils devront être en possession de leur licence.

Article 2

Le GEO qui officie sur le promobad est Laetitia Moussé.

Article 3

Le tournoi se jouera en double mixte pour les séries N3, R, D, P et NC. Le nombre de participants ne pourra dépasser **60 joueurs soit 30 paires**.

Article 4

Les droits d'inscription sont de 8 € par joueur. La date limite d'inscription est fixée au 16 avril 2024. Établissement des tableaux le 18/04/2025. La prise en compte du CPPH le 17/04/25.

Début des inscriptions le 10/03/2025.

Article 5

Les rencontres se dérouleront par poules de 4,5 ou 6

Article 6

Les matchs se feront en auto arbitrage.

Article 7

La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badnet qui est le logiciel de gestion de compétition de badminton préconisé par la FFBad.

Article 8

En cas d'écart trop important entre les paires d'une poule un calcul de point sera mis en place afin de rendre le match le plus équitable.

Article 9

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront **RSL DLT82**.

Article 10

Point particulier : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois, et s'il touche pendant l'échange il sera compté faute.

Article 11

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 12

Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.